

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.253

Convention de partenariat avec l'Espace Mendès France

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Charlène MESNARD-CALMELS à Thierry HUREAU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Affichage : 24/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.253**

Rapporteur : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE MENDES FRANCE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
																X

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD Partenariat pour la réalisation des objectifs : Le partenariat entre GrandAngoulême et le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle « Espace Mendès France » est établi pour mobiliser les sciences et techniques dans la mise en œuvre des objectifs du projet GrandAngoulême vers 2030.

Créé en 1988 à Poitiers, l'Espace Mendès France est un des quatre Centres de Culture Scientifique et Technique en Nouvelle-Aquitaine ; depuis 2011, une délégation Charente a été fondée à Angoulême.

L'Espace Mendès France est soutenu actuellement par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation autour de 4 objectifs :

- Renforcer un socle d'excellence scientifique, technologique et pédagogique en vue de stimuler l'innovation.
- Faciliter l'accès de tous les jeunes à l'enseignement supérieur tout en assurant leur réussite et leur insertion professionnelle.
- Développer une stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur l'ensemble du territoire.
- Définir un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et le doter d'une instance de gouvernance partagée.

Pour se faire, l'Espace Mendès France développe une approche d'animation permettant de toucher des publics variés, d'accompagner la réflexion des acteurs de terrain ; il mobilise des scientifiques issus de champs disciplinaires variés pour imaginer des nouvelles orientations innovantes et ouvertes aux processus de mobilisation de la population.

« GrandAngoulême vers 2030 » porte l'ambition de la transition écologique du territoire avec un objectif de la cohésion sociale et territoriale à l'écoute des besoins des habitants. Le partenariat avec l'Espace Mendès France ouvre à GrandAngoulême un accès à des ressources scientifiques pour mettre en œuvre les différentes feuilles de route.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241219-2024_12_253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Affichage : 24/12/2024

De fait, le partenariat avec l'Espace Mendès France est un levier de coopération transversale entre les politiques de GrandAngoulême : transition écologique, parcours éducatif, sport-santé, enseignement supérieur, mobilités, politique de la ville, enfance-jeunesse....Ce partenariat se déclinera dans un programme annuel d'actions co-construit entre les services mobilisés associé à un plan de financement. Ce programme fera l'objet d'un avenant applicatif annuel à la convention.

La convention porte sur la période 2025-2027.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre GrandAngoulême et l'Espace Mendès France telle qu'annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer cette convention et tous les documents et actes juridiques s'y rapportant.

Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Affichage : 24/12/2024

Convention de partenariat

Entre d'une part,

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême, représentée par son Président, Xavier BONNEFONT autorisé par délibération du

et d'autre part,

L'Espace Mendès France, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Nouvelle-Aquitaine, membre du consortium régional, NACSTI, représenté par son Président, Mario COTTRON.

PRÉAMBULE

La science et les techniques : un levier pour les territoires

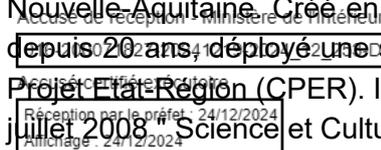
Les questions d'accès à la culture, notamment scientifique, font l'objet d'une attention particulière en France depuis une vingtaine d'années. Lancés en 1984, à la suite des États généraux de la Recherche, les Centres de Cultures Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) se sont déployés sur l'ensemble du territoire français.

En 2001, ils ont été reconnus par une charte nationale et une labellisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils participent largement en région au nécessaire développement d'actions visant à tisser un lien entre la science, des scientifiques et nos concitoyens, quelle que soit leur situation sociale, culturelle ou territoriale.

En 2007, un rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale préconisait au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de s'appuyer sur le réseau des CCSTI afin d'engager de manière volontariste une politique permettant de diffuser plus largement une culture scientifique ouverte et attractive dans les territoires.

L'Espace Mendès France en Nouvelle-Aquitaine : un lieu de ressources hybride pour le partage des savoirs scientifiques.

L'Espace Mendès France est un des quatre Centres de Culture Scientifique et Technique en Nouvelle-Aquitaine. Créé en 1988 avec le soutien du Ministère de la Recherche, le centre a depuis 20 ans déployé une série d'actions en Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat de Projet État-Région (CPER). Il a été labellisé, après un audit national, au Bulletin Officiel du 17 juillet 2009 "Science et Culture, Innovation", et reconnu Centre régional.



L'espace Mendès France est soutenu actuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation qui prévoit 4 objectifs :

- Renforcer un socle d'excellence scientifique, technologique et pédagogique en vue de stimuler l'innovation.
- Faciliter l'accès de tous les jeunes à l'enseignement supérieur tout en assurant leur réussite et leur insertion professionnelle.
- Développer une stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur l'ensemble du territoire.
- Définir un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et le doter d'une instance de gouvernance partagée.

Son projet, les missions qui en découlent et la programmation mise en œuvre, s'appuient sur des partenariats étroits avec le monde de la recherche et celui de l'éducation, et s'ancrent dans un grand nombre de réseaux ouverts aux différents aspects de la science, des techniques et des technologies du numérique. À côté des approches d'animation, permettant de toucher des publics variés, ont été mis en œuvre des événements destinés à rassembler les décideurs territoriaux sur des thématiques structurantes et mobilisatrices pour l'avenir. Dans ce cadre, la mobilisation de scientifiques issus de champs disciplinaires variés (notamment sciences de la vie et sciences humaines) pour accompagner la réflexion des acteurs de terrain, permet de mieux analyser l'existant et d'imaginer des nouvelles orientations innovantes et ouvertes aux processus de mobilisation de la population.

En 2011, la délégation Charente de l'Espace Mendès France est fondée à l'IUFM à Angoulême pour conforter la présence au plus près du territoire et renforcer le rôle d'interface entre les scientifiques et partenaires locaux, largement mobilisés par les labels du CSTI chaque année.

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre administratif, technique et financier dans lequel s'établira une collaboration entre GrandAngoulême et l'Espace Mendès France.

Rappel des actions engagées entre l'Espace Mendès France et GrandAngoulême

En 2010 et 2011, une collaboration est établie avec le Conseil de Développement du GrandAngoulême autour d'actions de sensibilisation avec la population angoumoisine autour des questions relatives à l'intermodalité mais aussi à la gouvernance des réseaux de transport. Cet outil avait pris la forme d'une mallette pédagogique, construite avec des habitants et des bénévoles intervenants.

En 2021, les premières actions sont menées par l'Espace Mendès France avec le CSCS du quartier Bel-Air la Grand Font, autour d'un dispositif pédagogique sur la mobilité et les technologies pour des déplacements plus sobres. Puis de 2022 à 2024 dans le cadre du contrat de ville, une opération visant à faire concevoir par des habitants des quartiers prioritaires de Bel Air Grand Font, du Champ de Manœuvres et de Basseau-Grande Garenne, des parcours d'initiation à la connaissance du territoire en s'appuyant sur des animations et des questions prises dans le quotidien des quartiers concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241219-2024_12_253-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Affichage : 24/12/2024

Chaque année, L'Alpha – Médiathèque de GrandAngoulême, programme des ateliers / actions jeunes publics animés par l'Espace Mendès France dont les contenus sont coordonnés entre les 2 parties. Ces actions sont essentiellement proposées pendant les périodes des vacances scolaires.

Une coopération au service de l'innovation

L'objectif de cohésion sociale et territoriale poursuivi par le projet « GrandAngoulême vers 2030 » suppose une démarche innovante de transversalité entre les politiques sectorielles menées. Le partenariat avec l'Espace Mendès France ouvre à GrandAngoulême à la fois un accès à des ressources scientifiques encore peu exploitées et la possibilité de construire une démarche décloisonnée d'action publique, y compris en direction de publics fragiles.

L'innovation de cette démarche de projet pourra faire l'objet d'une observation spécifique pour être valorisée au sein de la communauté.

Pour l'Espace Mendès France, le partenariat prend place dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Consortium régional des 4 CCSTI intitulé NACSTI.

L'espace Mendès France est soutenu actuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche l'Innovation de Nouvelle-Aquitaine qui prévoit 4 objectifs :

- Renforcer un socle d'excellence scientifique, technologique et pédagogique en vue de stimuler l'innovation.
- Faciliter l'accès de tous les jeunes à l'enseignement supérieur tout en assurant leur réussite et leur insertion professionnelle.
- Développer une stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur l'ensemble du territoire.
- Définir un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et le doter d'une instance de gouvernance partagée.

LE CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE

Les transitions écologiques et les besoins des habitants au coeur du projet d'agglomération

GrandAngoulême a adopté en 2021 son Projet d'agglomération intitulé « GrandAngoulême vers 2030 ».

Ce projet porte l'ambition de la transition écologique du territoire mise en œuvre autour de la démarche globale Carteclima ! et d'une stratégie énergétique, d'un plan de développement des mobilités décarbonnées, d'une reconquête des espaces en friches, d'une stratégie agricole et alimentaire durable et de la préservation de la biodiversité.

Le projet comprend trois piliers majeurs :

✗ Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques

✗ Un territoire qui répond aux besoins de ces habitants

✗ Un territoire qui crée des emplois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-3000197-2024-00016-50012-655-FR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Affichage : 24/12/2024

C'est autour de ces 3 piliers que se construit, en transversalité, la cohésion sociale et territoriale de l'agglomération et notamment de 4 enjeux :

- la politique culturelle, facteur essentiel à la cohésion au même titre que la politique sportive ;
- un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales au service de tous les habitants du territoire ;
- la santé et le bien-être de tous les habitants ;
- la cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen.

Pour mettre en œuvre ces enjeux, GrandAngoulême dispose d'une expérience acquise :

- ✓ GrandAngoulême bénéficie d'un historique long de pédagogie écologique/environnementale : des actions menées depuis 1997 par le service Transition écologique auprès des scolaires dans le cadre des PPGA-EEDD (programmes pédagogiques de GrandAngoulême d'éducation à l'environnement pour un développement durable) mais également auprès du « grand public ».
- ✓ Une démarche qui s'ancre : les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC). Ils existent depuis 2016 sur le territoire, dans le cadre d'une démarche volontariste pour le développement de l'éducation artistique et culturelle à grande échelle. Labellisé « 100 % EAC » (éducation artistique et culturelle) par le Haut Conseil à l'Education Artistique et Culturelle, GrandAngoulême s'engage à offrir aux jeunes un accès équitable à la culture, à créer du lien social à travers les activités artistiques et à découvrir la richesse culturelle exceptionnelle des acteurs et institutions présentes sur le territoire.
Dans le cadre du projet de développement culturel de la communauté d'agglomération, la nature est identifiée comme un espace d'expression artistique et d'engagements écoresponsables, notamment à travers la création du Sentier métropolitain.
- ✓ Dans le cadre du label national Pays d'art et d'histoire (PAH) décerné à l'Angoumois en 1997 par le ministère de la Culture, le service PAH sensibilise tous les publics, aux patrimoines, à l'architecture, aux paysages et au cadre de vie du territoire. Il enrichit par la recherche scientifique, la connaissance historique et patrimoniale des 38 communes de GrandAngoulême.
- ✓ Un évènement fort depuis 15 ans : le Forum santé Environnement
- ✓ Un Projet Agricole et Alimentaire territorial (PAAT) acté par une délibération cadre en 2020. GrandAngoulême et son réseau de partenaires cherchent à tendre vers un système alimentaire plus résilient. Soutenir les filières agricoles locales, éduquer et soutenir une transition pour une alimentation locale et de qualité, accompagner la population agricole pour l'installation, transmettre et rechercher du foncier, accompagner vers l'adoption de pratiques agroécologiques, ... sont autant d'enjeux identifiés dans le cadre de ce PAAT. Diverses actions opérationnelles sont alors mises en œuvre pour y répondre : Réseau Bien Manger à l'Ecole, projet des « Paniers jeunes pousses », création d'espaces tests agricoles, ...

Par ailleurs, GrandAngoulême a consolidé cette expérience avec de nouvelles dispositions :

016-4000142 - La création d'une direction de la cohésion sociale, au service de la transversalité de cet enjeu.

Accusé certifié exécutoire.

Réception par le préfet : 24/12/2024
Affichage : 24/12/2024

✓ Une mission sur l'Egalité entre les femmes et les hommes

- ✓ La montée en puissance d'un axe Santé et la création depuis 2023 d'une Maison Sport Santé
- ✓ Le contrat de ville 2024-2030 a consacré 3 enjeux transversaux en phase avec le projet d'agglomération : la participation citoyenne, les transitions écologiques et l'égalité Femmes-Hommes.

Pour GrandAngoulême, le partenariat avec l'Espace Mendès France s'inscrit dans ce cadre d'action communautaire et en continuité des collaborations déjà réalisées et des dynamiques significatives d'implication des habitants sur les actions antérieures.

ELABORATION DU PROGRAMME

Le programme d'action sera co-construit annuellement avec le plan de financement prévisionnel correspondant. Les actions inscrites pourront être annuelles ou pluriannuelles.

Les financements intégreront la participation de GrandAngoulême ainsi que les subventions raisonnablement envisageables.

Après décision des élus communautaires, le programme validé fera l'objet d'un avenant applicatif annuel.

SUIVI ET PILOTAGE

La convention fera l'objet a minima d'une réunion annuelle de suivi qui permettra de faire un état d'avancement de la collaboration entre les 2 parties et de définir le programme des actions de l'année suivante et leur financement.

Pour se faire, l'Espace Mendès France s'engage à produire un bilan technique et financier détaillé par actions menées.

L'instance de suivi réunira :

- Pour GrandAngoulême : les services impliqués dans le programme d'actions, a minima le service politique de la ville au titre du contrat de ville 2024-2030 et les services de la direction de la culture et de l'image. Les directions pourront s'associer aux réunions, de même que des co-financeurs impliqués dans les actions.
- Pour l'Espace Mendès France : la chargée de développement territorial de l'EMF en Charente et Charente-Maritime, le chargé de développement des médiations scientifiques auprès des publics défavorisés, le directeur scientifique.

Les 2 parties pourront se réunir pour des suivis intermédiaires en tant que de besoin.

Des points techniques seront mis en place pour le bon déroulement des actions entre les services porteurs de ces actions et l'Espace Mendès France et pour la préparation du programme annuel.

CADRE FINANCIER

GrandAngoulême s'engage à participer financièrement au programme d'actions annuel. Le programme sera décidé annuellement par délibération des élus communautaires avec les montants financiers correspondant dans le respect du budget annuel disponible.



GrandAngoulême pourra également soutenir des actions par des mises à disposition logistiques.

L'Espace Mendès France assurera les demandes de subventions possibles pour les actions dont il sera le porteur administratif et financier.

MODIFICATIONS

La présente convention de partenariat peut être modifiée par voie d'avenant dûment conclu entre les parties.

Les avenants à la présente convention en feront partie intégrale et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

Les mêmes dispositions valent pour les avenants annuels d'application.

COMMUNICATION

L'Espace Mendès France s'engage à informer, inviter et associer GrandAngoulême aux événements liés aux actions subventionnées.

Elle s'engage également à informer GrandAngoulême sans délai de toute difficulté et/ou retard éventuellement rencontrés dans l'exécution de la présente convention.

L'Espace Mendès France s'engage à promouvoir le soutien de GrandAngoulême en apposant son logo sur l'ensemble de ses supports principaux informatifs ou promotionnels et à faire bénéficier GrandAngoulême de l'ensemble des prestations de communication accordées aux autres partenaires des actions.

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Conformément à la loi n°2000-31 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relation avec les administrations, l'association souscrit sans réserve aux engagements républicains figurant en annexe 1 à la présente convention.

CONTROLE ET SANCTIONS

L'Espace Mendès France s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par GrandAngoulême de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépense ou tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, de modifications substantielles ou de non-exécution, sans accord écrit de GrandAngoulême, des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, GrandAngoulême peut suspendre ou diminuer le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà attribuées au titre de la présente convention et de ses avenants d'application.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

RESILIATION

016-200071827-20241219-2024_12_253-DE

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 24/12/2024
Affichage : 24/12/2024

autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de sept jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

LITIGE

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent que le litige sera porté devant la juridiction compétente.

VALIDITE

La présente convention est établie pour la période 2025-2027.

Pour L'Espace Pierre Mendès France

Pour GrandAngoulême

Mario COTTRON
Président

Xavier BONNEFONT
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Affichage : 24/12/2024